

Médecins pneumologues, médecins omnipraticiens et médecins oncologues de l'Hôpital Laval

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 juin 1998

LES MEDECINS DE L'HOPITAL LAVAL DEMANDENT L'ADOPTION IMMEDIATE DU PROJET DE LOI 444 SUR LE TABAC

Sainte-Foy – Pour l'équipe de médecins de l'Hôpital Laval, les dommages causés par le tabac font partie de leur travail quotidien. Ils déplorent donc le dérapage du débat public entourant le projet de loi sur le tabac vers des questions économiques, juridiques, commerciales et de libertés individuelles.

Pour ramener le débat sur les véritables enjeux, les pneumologues, cardiologues et omnipraticiens de l'Hôpital Laval, accompagnés de victimes du tabac, ont convié les journalistes à une conférence de presse ce matin afin de leur montrer le véritable visage du tabac.

Ils espèrent ainsi convaincre le gouvernement du Québec de procéder sans plus tarder à l'adoption immédiate du Projet de loi 444 sur le tabac.

Selon le Dr Michel Laviolette, pneumologue à l'Hôpital Laval, « Pour moi, le tabac représente une dame ou un monsieur de 60, 50, 40 ans et maintenant plus fréquemment de 30 ans, qui se présente avec appréhension à mon bureau en raison de la découverte d'une tache sur leur radiographie pulmonaire, ou qui me consulte à cause d'un essoufflement progressif et d'une limitation de sa capacité à l'effort au point que ses activités journalières sont maintenant hypothéquées.

« Je suis présentement le cas d'une dame de 38 ans qui a commencé à fumer à l'âge de 11 ans et qui a maintenant développé un cancer du poumon. Quel est son pronostic? Elle a environ une chance sur dix de survivre à sa maladie.

« Un autre de mes patients, Monsieur 'F', est âgé de 47 ans. Il fume depuis son adolescence. En conséquence, il a développé un emphysème pulmonaire sévère. Lors de ses consultations, je lui avais fortement recommandé de cesser de fumer, mais sa dépendance était telle qu'il n'a pas pu arrêter. Sa capacité respiratoire est maintenant de 18 %. Il est devenu invalide à l'âge de 46 ans. Il a cessé de travailler et prend maintenant de l'oxygène à la maison près de 20 heures par jour. Il fume encore. Ce ne sont que deux parmi des centaines de cas dans ma pratique.

« Monsieur Bouchard, mesdames et messieurs les députés du parti au pouvoir et de l'opposition, agissez sans plus tarder pour prévenir ces maladies respiratoires. Protégez nos jeunes du recrutement des compagnies de tabac ; protégez les poumons des non-fumeurs et des personnes malades qui ne peuvent tolérer la fumée de cigarette. Votez en faveur de la santé des Québécois en adoptant le Projet de loi 444 maintenant. »

Le Docteur Mary Delafield est responsable médicale de la Clinique d'aide aux fumeurs de l'Hôpital Laval. Elle ajoute : « Nous sommes ici parce que le cancer, les maladies cardio-vasculaires et pulmonaires ne sont pas des maladies qu'il faut seulement détecter et traiter, mais qu'il faut également prévenir : la plupart de ces maladies sont évitables. Une des meilleures façons pour prévenir ces maladies est la réduction du tabagisme. Nous félicitons donc le gouvernement pour avoir mis de l'avant le Projet de loi 444, mais nous attendons toujours son adoption finale.

« À la Clinique d'aide aux fumeurs, je vois des centaines de fumeurs qui désirent cesser et qui sont très malheureux d'être encore sous l'effet de cette énorme dépendance. Ils ne trouvent plus de plaisir à fumer, mais ne sont pas capables d'arrêter seuls, parce qu'ils sont physiologiquement dépendants de la nicotine. La nicotine dans les cigarettes provoque très vite une dépendance aussi forte et aussi difficile à rompre que celle liée à la cocaïne ou à l'héroïne.

« Depuis les premières promesses d'une loi provinciale sur le tabac en 1994, plus de 50 000 Québécois sont morts du tabac, et 90 000 jeunes ont commencé à fumer. Tous les jours, 30 personnes meurent à cause du tabac. Dès que les mesures de contrôle du tabac seront en vigueur, elles commenceront à avoir des effets positifs sur la santé des Québécois.

« Il ne reste que quelques jours avant la fin des travaux parlementaires. Le report de l'adoption du Projet de loi 444 pourrait entraîner sa mort au feuillet, ce qui ne serait ni plus ni moins qu'une catastrophe pour la santé publique. »

Le Docteur Denis Coulombe est cardiologue et responsable médical du Pavillon de Prévention des Maladies Cardiaques de l'Hôpital Laval. Il a dit : « Les maladies cardio-vasculaires sont les plus importantes en terme de morbidité et de mortalité dans notre société. La maladie coronarienne est la principale cause de décès, tant chez les hommes que chez les femmes.

« Le tabac est reconnu comme un des plus importants facteurs de risque pour les maladies cardio-vasculaires. Selon le département de santé américain, le tabagisme est directement responsable de 21% des décès imputables à la maladie coronarienne (environ 11 000 décès annuellement au Canada).

« Appuyé par de nombreuses études cliniques et épidémiologiques, on reconnaît que le tabac double l'incidence de la maladie coronarienne et qu'il augmente l'incidence d'infarctus de plus de 70%.

« Il y a une relation entre l'incidence de la maladie coronarienne et le nombre de cigarettes fumées. De plus, l'inhalation de la fumée des fumeurs peut être néfaste pour le système cardio-vasculaire des non-fumeurs.

« En tant que cardiologue, je traite, tous les jours, des patients souffrant de maladie cardio-vasculaires. Souvent ces maladies auraient pu être prévenues. La loi 444 protège le public et nous aide dans nos efforts de prévention auprès de la population. Nous souhaitons son adoption dans les délais les plus brefs possible. »

Contacts :

- Dr Michel Laviolette, pneumologue, téléphone : (418) 656-8711
- Dr Mary Delafield, omnipraticienne, téléphone : (418) 656-8711 # 5900 / (418) 653-4931
- Dr Denis Coulombe, cardiologue, téléphone : (418) 656-8711